

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2020

<u>Présence :</u>	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absences : Monsieur Réjean Gouin Maire

1. **Ouverture et constat du quorum**

M. Pierre Tardif, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

0272-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. **Période de questions**

4. **Greffe**

4.1. Adoption des procès-verbaux

0273-2020

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 17 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
01-08-2020	Mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez	Municipalité	Rencontre MADA
01-08-2020	Stéphanie	Conseil	Problème de circulation de camions lourds (rue St-George)
11-08-2020	Christian Lamarche (Gestion CLRG inc.)	Conseil	Demande d'épandage
13-08-2020	Louise Morand	Conseil	Coupes forestières
17-08-2020	Sylvain Desmarais	Maire	Encadrement de location court terme
24-08-2020	Claude Thibeault (MTQ)	Directeur général	Suivi de la résolution 0243-2020
25-08-2020	Yves Crits (Gîte du Lac Taureau)	Maire	Offre d'achat d'un terrain
01-09-2020	UPA	Maire	Demande d'aide financière
04-09-2020	Angèle Petiquay	Conseil	Borne commémorative
07-09-2020	Helene Blanchet (Camping Municipal)	Directeur général	Prolongation d'occupation
09-09-2020	Claire Charron	Maire / Directeur général	Demande de moratoire sur le BTI

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0274-2020

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	596 588.31 \$
5.1.2. Salaires	150 020.25 \$
5.1.3. Paiements automatisés	23 315.30 \$
5.1.4. Comptes à payer	178 203.78 \$

Représentés par les chèques # 20316 à # 20373, ainsi que par les dépôts directs # 174 à # 233.

Adopté à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période août & septembre 2020

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20316	Certilab	1,566.86 \$
20317	Corp. Pétroles Parkland	2,694.19 \$
20318	Larose Guylaine	20,000.00 \$
20319	Purolator inc.	37.10 \$
20320	Sécurité Lanaudière inc.	224.20 \$
20321	Bell Canada	59.15 \$
20322	Hydro-Québec	2,126.75 \$
20323	Télus Mobilité	1,890.33 \$
20324	Corp. Pétroles Parkland	1,375.44 \$
20325	Hydro-Québec	7,718.84 \$
20326	Purolator inc.	26.50 \$
20327	Société de l'Assurance Automobile du Qc	500.00 \$
20328	Corp. Pétroles Parkland	3,907.29 \$
20329	Fonds de pensions Alim.	296.75 \$
20330	Hydro-Québec	1,183.06 \$
20331	Ministre des Finances (S.Q.)	209,198.00 \$
20332	Bisson Geneviève	40.00 \$
20333	Corp. Pétroles Parkland	2,277.17 \$
20334	Hydro-Québec	1,702.68 \$
20335	Purolator inc.	108.34 \$
20336	Corp. Pétroles Parkland	2,275.31 \$
TOTAL :		49,709.96 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

174	Labrie Environnement	327,175.17 \$
175	Champagne Claudia	68.87 \$
176	Charrette Jean-Pierre	129.82 \$
177	Ferland Colette	24.26 \$
178	Jeunes Entrepreneurs Haute Matawinie	5,000.00 \$
179	Saint-Georges Marie-Eve	10.31 \$
180	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	862.40 \$
181	Camping Québec	895.60 \$
182	CERJ	92.00 \$
183	Jeunes Entrepreneurs Haute Matawinie	300.00 \$
184	E.B.I. Environnement	6,692.80 \$
185	Auberge du Lac Taureau	2,659.79 \$
186	Garipey Sébastien	688.63 \$
187	Satelcom Internet	323.89 \$
188	Groupe Ultima inc.	97,006.00 \$
189	Marcil Gilles	83.23 \$
190	Parro Info Développementinc.	466.48 \$
TOTAL :		442,479.35 \$

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2020-08-06	Revenu Québec (D.A.S.)	24,103.64 \$
2020-08-12	Revenu Canada)D.A.S.)	17,858.17 \$
2020-08-10	F.T.Q.	2,500.62 \$
2020-08-10	Desjardins (RRS)	7,983.18 \$
2020-08-10	Humania	15,518.06 \$
2020-08-12	Municipalité St-Zénon	786.90 \$
2020-08-20	Revenu Québec (D.A.S.)	35,648.43 \$

TOTAL : **104,399.00 \$**

Salaires	150,020.25 \$
Frais de Banque	213.71 \$
Remb. Int. Pr/6	18,575.35 \$
Remboursement int.+ Cap.	\$
Emprunt temp.	\$
Location véhicule (niveleuse)	4,526.24 \$
Int, temporaire	\$
Remb. Int.	\$

TOTAL : **173,335.55 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2020

<u>No. chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20337	9225-7492 Québec inc.	91.98 \$
20338	Batteries Expert	68.88 \$
20339	Bellerose Carl	369.28 \$
20340	Bell Canada	287.44 \$
20341	BLR Motorisé inc.	1,583.77 \$
20342	Messer Canada inc.	427.28 \$
20343	Certilab	1,686.43 \$
20344	Création Louny Enr.	120.00 \$
20345	Entretien Chloratech inc.	664.96 \$
20346	Fleetel inc.	37.73 \$
20347	Fonds d'information sur le Territoire	95.00 \$
20348	Garage Mécapro	390.90 \$
20349	Garage L.A. Morin	1,023.28 \$
20350	Joliette Ford Lincoln	111.95 \$
20351	JP Taxi	689.85 \$
20352	L'Atelier Musical chez Racine	86.25 \$
20353	Les Services EXP inc.	965.79 \$
20354	Location Haute Matawinie	117.82 \$
20355	Machinerie Forget inc.	110.02 \$
20356	Mini-Entrepôts	655.36 \$
20357	Municipalité Saint-Émilie	564.10 \$
20358	Municipalité Sait-Jean-de-Matha	4,157.50 \$
20359	Pharmacie Jean-Francois Lafrance	5.39 \$
20360	Recyclage Frédéric Morin	898.83 \$



20361	Refuge 2 ^e Chance	120.00 \$
20362	Saint-Denis Sylvain	225.00 \$
20363	Sam inc.	27.00 \$
20364	Strongco inc.	122.45 \$
20365	Techno Diésel inc.	519.67 \$
20366	Véolia Water Technologies inc.	539.52 \$
20367	Xerox Canada	255.44 \$
20368	Services de Cartes Desjardins	1,074.40 \$
20369	Garage Gervais inc.	1,814.43 \$
20370	Garage Tellier & Fils	402.29 \$
20371	Location d'outils MGM inc.	3,650.45 \$
20372	Techno Diésel inc.	3,118.54 \$
20373	Toromont Cat	2,490.48 \$
TOTAL:		29,569.46 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

191	Beauséjour Dominique	30.10 \$
192	Bélanger Sauvé Avocats	2,205.46 \$
193	Bionest	711.53 \$
194	Buanderie St-Michel	121.29 \$
195	Camions Inter-Lanaudière	866.88 \$
196	Champagne Claudia	59.32 \$
197	Chambre de Commerce	287.98 \$
198	CMP Mayer inc.	149.47 \$
199	Cusson Gaétan	4,832.25 \$
200	Defoy Électrique inc.	137.97 \$
201	DeLaplante Michel	161.79 \$
202	Dubé Marc-Olivier	20.31 \$
203	Dunton Rainville	2,415.43 \$
204	Excavation Bellerose inc.	160.97 \$
205	Extermination Joliette	229.95 \$
206	Georges-H. Durand Ltée	129.95 \$
207	ICO Technologies	172.46 \$
208	Info Services	23.00 \$
209	Kimiko	1,957.42 \$
210	L'Ass. Des Pompiers	432.00 \$
211	Les Clotures M.T. inc.	517.39 \$
212	Les Ent. B.Champagne	7,174.44 \$
213	Librairie Raffin	379.11 \$
214	Martin & Lévesque inc.	57.26 \$
215	Mécanique Jecc Ltée	3,202.38 \$
216	M.R.C. de Matawinie	18,343.42 \$
217	Multicom Communication 2000	68.38 \$
218	Nicoletti Pneus & Mécanique	526.64 \$
219	Pièces d'Auto Joliette	15.13 \$
220	Produits Sany inc.	697.62 \$
221	Rona de la Haute Matawinie	1,395.63 \$
222	SCFP Section Locale 5261	2,647.66 \$
223	Sintra inc.	3,742.27 \$
224	Sylvain Rondeau inc.	1,552.17 \$
225	Sylvio Champoux & Fils	6,439.15 \$

226	Thibault & Ass.	1,407.18 \$
227	Tremblay Huissier de Justice inc.	235.16 \$
228	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	3,449.60 \$
229	E.B.I. Environnement inc.	20,924.04 \$
230	G.D.G. Environnement Ltée	55,991.68 \$
231	Nicoletti Pneus & Mécanique	2,330.54 \$
232	Satelcom Internet	1,017.35 \$
233	Thibault & Associés	1,414.19 \$

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : 178,203.78 \$

5.2. ADF Diesel Industriel Inc. – Offre de services

0275-2020

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la rétrocaveuse John-Deere 410J doit être changée.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accepter la soumission d'ADF Diesel Industriel Inc., afin d'effectuer le changement de la transmission au montant de 16 500 \$ plus taxes et d'attribuer la dépense au g/l # 02-322-00-525.

Adopté à l'unanimité.

5.3. CARA – Production d'un plan d'intervention

0276-2020

ATTENDU QUE la compagnie *Aménagement bio-forestier Rivest* a effectué une cartographie du myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*) dans la partie habitée du lac Taureau en septembre 2019 ;

ATTENDU QUE l'étude a recensé la présence de myriophylle à épi dans 7 herbiers de la partie habitée du lac, localisés dans la baie du Village exclusivement ;

ATTENDU QUE la compagnie CARA a recensé une augmentation de la présence de plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE).

CONSIDÉRANT la prolifération de PAEE au sein du réservoir taureau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir en santé son plan d'eau.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **De** mandater l'organisme de bassin versant (CARA) à produire un plan d'intervention;
- **De** contribuer financièrement pour une somme de 5000 \$ et d'attribuer la dépense au Fond pour la préservation du réservoir Taureau.

Adopté à l'unanimité.

5.4. EXP – Offre de services

0277-2020

ATTENDU QUE le mur de fondation de la mairie est constitué de pierre reliées ensemble à l'aide de joints de ciment;

ATTENDU QU'une fissure dans le mur de fondation en pierre a été constatée;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accorder le mandat à la firme EXP, pour faire l'expertise en ce qui a trait au murs de fondation de la mairie. Le coût de ces services professionnels se détail à 3 000 \$ plus taxes et sera attribué au compte g/l # 02 130 00 689.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Agent de liaison NMG – Rapport

6.2. Hygiène du milieu – Embauche

0278-2020

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de journalier classe 1 pour le poste de remplacement à l'écocentre.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de nommer André Cloutier au poste de journalier classe 1 en remplacement à l'écocentre, en date du 21 mai 2020. L'horaire de travail compte 33 heures par semaine, comprenant deux (2) jours de congé consécutifs, à un taux horaire de 19, 46 \$ et selon les termes et conditions de la présente convention collective.

Adopté à l'unanimité

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. CCU – Poste vacant

0279-2020

ATTENDU QU' un poste est vacant au sein du Comité Consultatif en Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les trois candidats suivants ont été rencontrés : Mme Diane Tremblay, Mme Diane Racine et M. Patrick Gamache.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de nommer Mme Diane Racine en tant que nouvelle membre du CCU, pour une durée de 2 ans, selon la recommandation majoritaire du CCU (55 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 7273-20-8946 - Demande de dérogation mineure

0280-2020

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992;

ATTENDU QUE La propriété est située dans une zone assujettie à un PIIA et que tous les permis ont été obtenus pour la construction de l'habitation, installation septique ou autres;

CONSIDÉRANT QUE sur le certificat de localisation, dans le dossier qui a été présenté lors de la présente demande de dérogation mineure, l'arpenteur-géomètre indique que le chemin d'accès existant qui conduit à l'habitation, et contiguë au garage voulu, est entièrement situé dans la zone tampon exigée le long de la limite de propriété latérale droite, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur (article 16.2.1-1).

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de reporté la décision, afin de vérifier au dossier, si ledit chemin a été "approuvé" lors de la demande de permis de construction de l'habitation, tel que recommandé par le CCU (56 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 7772-60-9040 – Demande de dérogation mineure

0281-2020

ATTENDU QUE la demande concerne l'autorisation de construire un chalet rustique, sur la propriété qui a un frontage de 90.28 mètres (296.19 pieds) au lieu de 91.44 mètres (300 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.1.23 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain est très grande.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **Que** Louis-David Coutu se retire du vote ;
- **D'accepter** la demande de dérogation pour la propriété située sur le chemin du Lac-à-la-Truite, plus précisément sur une partie du lot 12, rang 3 Nord-Est, canton de Provost, tel que recommandé par le CCU (57 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7881-09-3392 – Demande de dérogation mineure

0282-2020

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (1008 p² au lieu de 900 p²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre bâtiment accessoire sur la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est très boisée et que la situation ne nuira pas aux propriétés voisines;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 40, chemin des Cantonniers Nord, tel que recommandé par le CCU (58 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.6. Matricule 8771-92-1697 – Demande de dérogation mineure

0283-2020

ATTENDU QUE la construction d'un chalet rustique ayant une hauteur de 5.55 mètres (18') au lieu de 5 mètres (16.4 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.1.23 du règlement de zonage # 320-1992;

ATTENDU QUE le demandeur est en construction d'un chalet rustique, que la hauteur maximale autorisée est de 5 mètres, que cette hauteur est calculée à partir du niveau du sol, mais le demandeur a débuté la construction sur des pilotis ayant une hauteur de 24 pouces et qu'il serait impossible de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur des pilotis est raisonnable et il est important de mettre le plancher de bois à une certaine hauteur par rapport au niveau du sol afin de permettre une bonne circulation de l'air, et avoir accès sous le plancher

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 70, ch. Legaspi, tel que recommandé par le CCU (59 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 7374-11-4860 – Demande de permis de construction (PIIA, zone Va-2)

0284-2020

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau



Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation (PIIA, zone Va-2) pour la propriété située au 31, chemin des Scouts, tel que recommandé par le CCU (60 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 7277-25-4574 – Projet de lotissement

0285-2020

ATTENDU QU'un projet de lotissement pour une partie du lot 72, rang 1, canton de Brassard, a été préparé par Richard Breault arpenteur-géomètre, en date du 14 août 2020, dossier 2688 et minute 5233;

CONSIDÉRANT QUE quelques terrains ont un frontage sur un chemin public mais où le chemin d'accès qui conduira à l'habitation ne sera pas situé sur ce chemin public où il fait front, à cause d'une topographie trop abrupte ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU aimeraient avoir des précisions à savoir si cette situation cause problèmes aux services d'urgences, d'incendie et savoir s'il y a une réglementation qui empêche cette situation.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de reporté sa décision à la prochaine séance du conseil, tel que recommandé par le CCU (61 ccu 2020).

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

8.1. Avis de motion – Règlement 664-2020 (Commerces de location d'entrepôts)

0286-2020

M. Pierre Tardif donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 664-2020 et dépose également le premier projet de règlement 664-2020 en ce qui a trait aux commerces de location d'entrepôts.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Pierre Tardif, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif aux commerces de location d'entrepôts. M. Pierre Tardif demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

8.2. Avis de motion – Règlement 670-2020 (Achat de bacs et accessoires à matières organiques)

0287-2020

M. Gilles Sénécal donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 670-2020 et dépose également le projet de règlement 670-2020 en ce qui a trait à l'achat de bacs et accessoires à matières organiques.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Gilles Sénécal, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement d'emprunt relatif à l'achat de bacs et accessoires à matières organiques. M. Gilles Sénécal demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

8.3. Avis de motion – Règlement 671-2020 (Politique gestion contractuelle et abolition du règlement 648-2020)

0288-2020

M. Francis Lacelle donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 671-2020 et dépose également le projet de règlement 671-2020 en ce qui a trait à la politique de gestion contractuelle et à l'abolition du règlement 648-2020.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Francis Lacelle, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à la politique de gestion contractuelle et à l'abolition du règlement 648-2020. M. Francis Lacelle demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

8.4. Avis de motion – Règlement 672-2020 (Aquisition filet anti-oiseaux et réservoir camion incendie)

0289-2020

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 672-2020 et dépose également le projet de règlement 672-2020 en ce qui a trait à l'aquisition d'un filet anti-oiseaux et d'un réservoir pour camion incendie.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à l'aquisition d'un filet anti-oiseaux et d'un réservoir pour camion incendie. M. François Dubeau demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

9. Adoption des règlements :

9.1. Règlement 660-2020 (Omnibus)

0290-2020

Proposé par : François Dubeau



Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement 660-2020 omnibus ayant pour effet de modifier le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme 319-1992 et le règlement de zonage 320-1992.

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 661-2020 (Logements au sous-sol)

0291-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement 661-2020 relatif au logements au sous-sol.

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs :

10.1. MADA – Nomination du comité

0292-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver les nominations suivantes : Marie-Ève St-Georges, François Dubeau, Lucie St-Georges et Carolle Bibeau, en tant que membres du comité local de la MADA.

Adopté à l'unanimité

10.2. PRIMADA – Demande d'aide financière

0293-2020

CONSIDÉRANT le besoin d'une plate-forme élévatrice pour personne à mobilité réduite à la mairie, afin d'y favoriser l'accès;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **D'autoriser** et de mandater Marie-Ève St-Georges à déposer la demande d'aide financière;

- **Que** la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'applique à elle :
- **Que** la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- **Que** la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts.

Adoptée à l'unanimité.

10.3. Camping Québec – Nouveau représentant

0294-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de désigner Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire-trésorier, pour demander et signer, au nom de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, la demande d'attestation de classification requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique pour : *Le camping municipal du Lac Taureau.*

Adoptée à l'unanimité.

10.4. Offre d'emploi – Surveillant de plateau

0295-2020

CONSIDÉRANT les nouvelles normes sanitaires mises en place : circonstances liées à la pandémie de la COVID 19;

CONSIDÉRANT que la municipalité tiens à continuer d'offrir des services de loisir aux citoyens en toute sécurité.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'afficher un nouveau poste temporaire de surveillant de plateau, afin de pouvoir palier aux nouvelles exigences.

Adoptée à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

13. Sécurité Publique

13.1. Ministère de la sécurité publique – Formation pompiers 2021

0296-2020

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2021;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, de deux (2) pompiers pour le programme d'opérateur autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, de deux (2) pompiers pour la formation d'officier non-urbain et de deux (2) pompiers pour la formation en décarcération;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Matawinie.

Adoptée à l'unanimité.

14. Administration

14.1. Terrain municipal no. 10 – Autorisation de vente et droit d'usage

0297-2020

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- **D'**autoriser la vente du terrain no 10 (délimité à l'est par le chemin des Conifères, à l'ouest par le lac Taureau et au sud par le terrain portant le matricule 7576-59-5189), ainsi qu'un droit d'usage pour le terrain no 15 (matricule 7577-59-5189, appartenant à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, au montant de 40 000 \$ plus taxes, à M. Richard Perron, par l'entremise de Mme Marie-France Dupont, agent immobilier;
- **Que** la commission de l'agent immobilier, au montant de 798.43 \$ plus taxes, sera ajouté au montant total à payer de 40 798.43 \$ plus taxes;
- **De** mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents reliés à la vente dudit terrain.

Adopté à l'unanimité

14.2. Terrain municipal no. 22 – Autorisation de vente

0298-2020

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **D'**autoriser la vente du terrain no 22, situé sur le chemin de la Pointe-Fine (Matricule 7978-97-2621), appartenant à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, au montant de 125 500 \$ + taxes, à M. Ulcide Leclerc, suite à l'encaissement du dépôt exigible et non remboursable de 12 550 \$, représentant 10% du prix de vente, reçu d'ici 21 jours;
- **De** mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents reliés à la vente dudit terrain.

Adopté à l'unanimité

14.3. Terrain municipal no. 6075-162 – Autorisation de vente

0299-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- D'autoriser la vente du terrain no 6075-162, situé sur le chemin de la Péninsule (matricule 7781-04-7035), appartenant à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, au montant de 40 000 \$ + taxes, à l'entreprise 9313-1035 Inc, suite à l'encaissement du dépôt exigible et non remboursable, de 4 000 \$, représentant 10% du prix de vente, reçu d'ici 21 jours;
- De mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents reliés à la vente dudit terrain.

Adopté à l'unanimité

14.4. Résidences de tourisme - Règlementation

0300-2020

CONSIDÉRANT le nombre grandissant de propriétés en résidence de tourisme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' actuellement ces activités sont autorisés sur l'ensemble du territoire, suite à la procuration des permis requis et de l'enregistrement auprès de la CITQ, par les propriétaires;

CONSIDÉRANT l'achalandage fulgurant causé par les répercussions connues suite à la pandémie de la COVID 19, un encadrement s'impose.

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de mandater Pascal Ferland, directeur de l'urbanisme, à étudier, effectuer les recherches requise et proposer un projet en ce qui a trait à la règlementation concernant les résidences de tourisme.

Adopté à l'unanimité

14.5. Noterb Capital Trust – Obstruction sur chemin situé sur le domaine de l'État (anciens lots 15,16,17, rang 1 du cadastre Brassard, circonscription foncière de Berthier)

0301-2020

CONSIDÉRANT QU'une barrière a été installée à l'entrée du chemin situé sur le domaine de l'État en territoire non cadastré (anciens lots 15, 16, 17 du rang 1 du cadastre de Brassard, circonscription foncière de Berthier) menant à la propriété de *Noterb Capital Trust* (lot 73ptie dudit rang 1) à partir du chemin Manawan;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 42 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1) et des articles 53 et 57 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (L.R.Q., c. T-8.1), toute personne peut circuler sans entrave sur un chemin du domaine de l'État, incluant un chemin forestier multiservice;

CONSIDÉRANT QUE cette barrière est de nature à entraver l'accès par ce chemin aux véhicules routiers des employés municipaux en charge de l'entretien du sentier du Parc régional du lac Taureau situé dans ce secteur et aux véhicules routiers des inspecteurs municipaux en charge de veiller à l'application de la réglementation municipale.

CONSIDÉRANT la lettre datée du 14 septembre 2020 des procureurs de *Noterb Capital Trust* adressée à la municipalité refusant de donner accès audit chemin aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 21 septembre 2020 transmise par les procureurs de la municipalité en réponse aux procureurs de *Noterb Capital Trust* et réitérant le droit à la libre circulation, sans entrave, sur ce chemin faisant partie du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de confirmer le mandat des procureurs de la municipalité à faire valoir ces droits, ainsi que d'autoriser ceux-ci à prendre tous les recours judiciaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cette fin.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- **QUE** soit confirmé le mandat du cabinet d'avocats *Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.* à faire valoir les droits de la municipalité à la libre circulation, sans entrave, dans le chemin situé sur le domaine de l'État en territoire non cadastré (anciens lots 15, 16, 17 du rang 1 du cadastre de Brassard, circonscription foncière de Berthier) menant à la propriété de *Noterb Capital Trust* (lot 73ptie dudit rang 1) à partir du chemin Manawan, ainsi que le droit d'accès sur la propriété de *Noterb Capital Trust* par ses inspecteurs pour fins d'inspection;

- **QUE** ledit cabinet d’avocat soit autorisé à prendre tous les recours judiciaires qui pourraient s’avérer nécessaires à cette fin.

Adopté à l’unanimité

14.6. Louisiana Pacific – Cession de chemin de colonisation

0302-2020

ATTENDU QUE le règlement 518-2008 décrète la fermeture et l’abolition d’un ancien chemin de colonisation montré à l’originaire étant une partie des lots 34, 35A, 35B et 36 tous du rang B, canton de Brassard, circonscription foncière de Berthier ;

ATTENDU QUE ledit chemin de colonisation n’as jamais fait l’objet d’une cession ;

ATTENDU QUE Louisiana-Pacific souhaite régulariser l’état du chemin ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- **De** céder le Chemin de colonisation des lots 34, 35A, 35B et 36 tous du rang B, canton de Brassard, circonscription foncière de Berthier selon les termes et conditions de l’acte de cession.
- **De** mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, à signer les documents en lien avec la cession.

Adopté à l’unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l’assemblée

0303-2020

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

La séance est levée à : 21 h 30

Adopté à l’unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / secrétaire trésorier



